

DELIBERATION N° 91/05-03 - TRAVAUX COURTS DE TENNIS

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint, fait part à l'Assemblée d'un projet du Comité du Ludres Tennis Club, amené à réaliser la réfection de deux courts de tennis extérieurs.*

*Afin d'assurer le suivi technique et la conduite des travaux, la Ville de LUDRES, propriétaire des terrains, assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux dont le montant s'élève à 149 141, 87 F T.T.C.*

*Le Ludres Tennis Club s'engage à financer l'opération et versera sa participation de 149 141, 87 F à la réception des travaux.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise Profil Sports - B.P. 54 - 75512  
RAMBOUILLET,*

*- d'inscrire les crédits nécessaires en recettes et en dépenses au budget en cours.*